

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUINOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/EG

Royan, le 5 mars 2020

Monsieur Dominique BOUCARD

Président

IMPRIMERIE ROCHELAISE

rue du Pont des Salines

Boîte Postale 197

17006 LA ROCHELLE

Envoi par voie numérique

Plateforme dématérialisée profil d'acheteur

marylene.roux@lenouvelr.com

OBJET : Accord-Cadre Mono-Attributaire à bons de commande
impression et services connexes pour les besoins de la Ville de ROYAN

LOT N°1 « ROYAN LE MAG »

Montant minimum annuel : 15.000 € H.T.

Montant maximum annuel : 40.000 € H.T.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la consultation désignée en objet, j'ai l'honneur de vous **notifier le lot n°1 « ROYAN LE MAG » du marché de SERVICES** correspondant.

L'exécution des prestations commencera dès réception de l'ordre de service la prescrivant.

Je vous remercie de bien vouloir trouver en annexe, pour attribution, un exemplaire certifié conforme de l'acte d'engagement correspondant.

Je vous souhaite bonne réception de ces éléments et je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



Patrick MARENGO

P.J./1

**MARCHES PUBLICS
DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**

**VILLE DE ROYAN
(Pouvoir adjudicateur)
Service Juridique
80 avenue de Pontailiac
CS 80218
17205 ROYAN Cedex**

D-20.074-001

**ACCORD-CADRE MONO ATTRIBUTAIRE À BON DE COMMANDE : IMPRESSIONS
ET SERVICES CONNEXES**

Lot n°1 : ROYAN le Mag

Acte d'Engagement du lot n°1

N° de marché

20	2	4	0	0	2	-001
----	---	---	---	---	---	------

IMPRIMERIE ROCHELAISE
LE NOUVEL R.
ZA rue du Port des Salines - B.P. 197
17006 LA ROCHELLE CEDEX 1
Tél. 05 46 34 39 05 - Fax 05 46 44 28 88

ACTE D'ENGAGEMENT

- **Maitre de l'Ouvrage (pouvoir adjudicateur) :**

VILLE DE ROYAN

- **Code d'identification national de la Ville de ROYAN (= n° de SIRET) :**

211 703 061 000 13

- **Objet du Marché :**

Impressions de l'ensemble des documents municipaux

- **Mode de passation et forme de marché :**

Cette consultation est un appel d'offre ouvert européen ouvert passé en application des dispositions des articles L. 2124-2, L.2125-1, R.2161-1 à 5, R.2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du Code de la commande publique (CCP).

- **Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :**

Monsieur le Maire

- **Ordonnateur :**

Monsieur le Maire

- **Comptable public assignataire des paiements :**

Madame la Chef du Service Comptable de ROYAN

SOMMAIRE

Article Premier : contractant

Article 2 : Offre de Prix

Article 3 : Duree du Marche et Conditions Generales d'Execution

Article 4 : Paiement

Article 5 : Penalites Contractuelles

Article 6 : Origine des Fournitures

Article 7 : Engagements du Candidat

ANNEXE N° 1 : RELATIVE À LA DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE

ANNEXE N° 2 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS



Lot n°1 - royan le Mag

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents de la consultation, et des documents qui y sont mentionnés, conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire (Candidat individuel),

M BOUCARD Dominique

Agissant en qualité de

Président

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Télécopie :

Numéro de SIRET :

Code APE :

Numéro de TVA intracommunautaire :

j'engage la société Imprimerie Rochelaise sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

SAS Imprimerie Rochelaise

Adresse

Rue du Pont des Salines BP197 17006 de Rochelle

Adresse électronique : marylene.roux@le-nouvel.com

Numéro de téléphone : 0546348947

Télécopie :

Numéro de SIRET 54178021900021

Code APE : 1812 Z

A défaut de SIRET pour les opérateurs économiques étrangers :

un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des I.C.D. :

Numéro de TVA intracommunautaire : FR36541780219

Le mandataire (Candidat groupé),

M

Agissant en qualité de

désigné mandataire : du groupement solidaire
 solidaire du groupement conjoint
 non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique : _____

Numéro de téléphone : _____ Télécopie : _____

Numéro de SIRET : _____ Code APE : _____

A défaut de SIRET pour les opérateurs économiques étrangers :

un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des I.C.D. : _____

Numéro de TVA intracommunautaire : _____

S'engage, au nom des membres du groupement¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée dans les documents de la consultation.

Je reconnais expressément prendre connaissance de la possibilité d'exercer un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois à compter de la publicité par toute mesure appropriée (affichage, avis d'attribution...) de la date de signature du marché et de ses modalités de consultation, à savoir la consultation des documents auprès du service Commande Publique Affaires Juridiques (C.P.A.J.) (ou ST concerné), 80 avenue de Pontailiac, CS 80218, 17200 ROYAN, dans le respect des secrets protégés par les dispositions du Code des Relations entre le Public et l'Administration en consultant le site internet de la Ville de ROYAN à l'adresse suivante : <http://www.ville-royan.fr> (rubrique « Economie/Marchés publics ») et le site internet du profil acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <https://demat-ampa.fr>, et le Journal Officiel de l'Union Européenne http://simap.europa.eu/index_fr.htm, et le site internet du BOAMP à l'adresse électronique suivante : <http://www.boamp.fr>.

Par conséquent, je ne pourrais en aucun cas opposer une méconnaissance du délai et des modalités d'exercer ledit recours précité.

En cas de discordance entre les dispositions du présent marché et le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Fournitures Courantes et de Services (C.C.A.G.FCS), les présentes prévalent.

ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX

Pour les lots 1 et 2, Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global et forfaitaire permet d'apprécier les offres et a valeur contractuelle.

¹ Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global et forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si le soumissionnaire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée.

➤ Montant minimum annuel : 15 000 euros Hors Taxes
(si durée du marché supérieure à un an)

Taux de T.V.A. : 20 %

Montant T.T.C. : 18 000 euros

➤ Montant maximum annuel : 40 000 euros Hors Taxes
(si durée du marché supérieure à un an)

Taux de T.V.A. : 20 %

Montant T.T.C. : 48 000 euros

Déclaration de sous-traitance au moment de l'offre :

- Le ou les actes spéciaux de sous-traitance indiquent la nature et le montant des prestations que l'on envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Les noms et les conditions de paiement de ces sous-traitants ainsi que le montant des prestations sous-traitées indiqués constituent le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.
- Chaque acte spécial de sous-traitance constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.
- Le montant total des prestations que l'on envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Montant Hors Taxes : _____ Euros

TVA (taux de %) : _____ Euros

Montant Toutes Taxes Comprises : _____ Euros

Soit en lettres :

La personne publique contractante se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans la déclaration de sous-traitance, les modifications de marché ou les actes spéciaux.

Le formulaire de déclaration de sous-traitance recommandé est le formulaire DC4 - dernière mise à jour en vigueur (pour information, à ce jour celui du 01 avril 2019) téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-mise-a-jour-dc4-et-notice-explicative>).

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur² :

un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire,

les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

² Cocher la case correspondant à votre situation



NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du C.C.A.P. s'appliquent.

Conformément au C.C.A.P., le ou les opérateurs économiques ci-après désignées :

- refusent³ de percevoir l'avance,
- acceptent de percevoir l'avance.

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'opérateur économique renonce au bénéfice de l'avance.

ARTICLE 3 : DURÉE DU MARCHÉ ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXÉCUTION

Le marché commence à la date de notification.

Le marché est conclu pour une période initiale de 12 (douze) mois, à compter de la notification du marché. Ce marché peut être reconduit tacitement deux fois pour une période de 12 (douze) mois chacune. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 2 (deux) mois avant la fin de la durée de validité du marché.

Les autres délais d'exécution des prestations seront repris, le cas échéant, à chaque bon de commande.

ARTICLE 4 : PAIEMENT

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

▪ Ouvert au nom de : SA Imprimeur Rodolphe

Pour les prestations suivantes : _____

Domiciliation : BP Aquitaine Centre Atlantique

Code Banque 10907 Code Guichet 00504 N° de compte : 00421666536

Clé RIB : 52 IBAN : _____ BIC : CCBFRPP BDX

▪ Ouvert au nom de : FR76 10907005040042166653652

Pour les prestations suivantes : _____

Domiciliation : _____

Code Banque : _____ Code Guichet : _____ N° de compte : _____

Clé RIB : _____ IBAN : _____ BIC : _____

▪ Ouvert au nom de : _____

Pour les prestations suivantes : _____

Domiciliation : _____

Code Banque : _____ Code Guichet : _____ N° de compte : _____

Clé RIB : _____ IBAN : _____ BIC : _____

³ Cocher la case correspondant à votre situation

ARTICLE 5 : PÉNALITÉS CONTRACTUELLES

En cas de manquement à la réglementation relative au travail dissimulé, le pouvoir adjudicateur, donneur d'ordre, peut appliquer au titulaire une pénalité égale à 10 % du montant du contrat si ce dernier ne s'acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L.8221-3 à L. 8221-5 du Code du Travail.

Si, dans le cadre du dispositif d'alerte, le cocontractant n'a pas donné suite à la mise en demeure de régulariser sa situation, le pouvoir adjudicateur pourra soit appliquer la pénalité contractuelle ci-avant dénommée, soit rompre le contrat, sans indemnités, aux frais et risques du titulaire du marché.

ARTICLE 6 : ORIGINE DES FOURNITURES⁴ (à remplir si marché de fournitures)

Pays de l'UE (Union Européenne)

Pays signataires de l'AMP (accord sur les marchés publics (1994) entré en vigueur au 01/01/1996)

Autres pays :

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L.2141-1 à L.2141-14 du Code de la commande publique (CCP).

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

En sus de l'obligation de transmission des documents de candidature définis dans le règlement de consultation, et sous peine de résiliation du marché aux torts du titulaire, je m'engage à fournir, en application des dispositions de la réglementation portant sur les marchés publics, notamment l'annexe 4 du CCP, et particulièrement son article 3, et du code du travail (CT), les documents suivants :

- pièces prévues à l'article D.8222-5 du C.T. (puis tous les six mois durant la période d'exécution du marché) :
 - une attestation de fourniture de déclarations sociales datant de moins de 6 mois (article D. 8222-5-1° du C.T.), dite attestation de vigilance,
 - les justificatifs d'immatriculation (article D. 8222-5-2° du C.T. et article R.2143-8 du CCP).
 - dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du C.T.) (dispositif d'alerte - article L. 8222-6 du C.T. et article R.2143-8 du CCP).
- attestation d'assurance décennale (uniquement pour les marchés publics de travaux hormis ceux mentionnés à l'article L. 243-1-1 du Code des Assurances) (article L. 241-1 alinéa 2 du Code des Assurances) ;
- attestation fiscale (article R.2143-7 du CCP, arrêté du 22 mars 2019 – annexe n° 4 du CCP) ;
- copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire (le cas échéant) (article R.2143-9 du CCP) ;
- si j' y suis assujetti(e), les certificats relatifs aux cotisations d'assurance vieillesse et d'assurance invalidité-décès dues par les membres des professions libérales visé au c du 1° de l'article L. 613-1 du code de la sécurité sociale (article 2.II de l'arrêté du 22 mars 2019 – annexe n° 4 du CCP) ;
- si j' y suis assujetti(e), les certificats relatifs aux cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intempéries (article 2.III de l'arrêté du 22 mars 2019 – annexe n° 4 du CCP) ;
- si j' y suis assujetti(e), l'attestation de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-2 à L. 5212-5 du code du travail (article 2.IV de l'arrêté du 22 mars 2019 – annexe n° 4 du CCP).

⁴ Rayer les mentions inutiles

De plus, et sous peine des mêmes sanctions, je m'engage à fournir obligatoirement chaque année, si la durée du contrat est supérieure à un an, les attestations d'assurances à jour désignées dans le règlement de la consultation.

Je reconnais également avoir pris connaissance, après la signature du marché, qu'en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-14 du Code de la commande publique (CCP) ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D.8222-5 et D.8222-8 du Code du Travail conformément à l'article R.2143-8 du CCP, et notamment l'annexe 4 du CCP, en particulier son article 3, il pourra être fait application à mes torts des conditions de résiliation prévues par le marché.

Situation où le cocontractant est établi ou domicilié à l'étranger :

En sus de l'obligation de transmission des documents de candidature définis dans le règlement de consultation, et sous peine de résiliation du marché au torts du titulaire, je m'engage à fournir, en application de la réglementation portant sur les marchés publics et du code du travail, notamment les articles D.8222-7 et D.8222-8 du Code du Travail, et ce tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les documents suivants :

- un document attestant de la régularité de ma situation sociale au regard du règlement (CE) n°883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que je suis à jour de mes déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du Code de la Sécurité Sociale (article D.8222-7-1°- b) du C.T.) (article R. 2143-8 du CCP) ;
- au titre de la régularité fiscale, si je suis assujéti à la T.V.A. en France, un document mentionnant :
 - mon numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du Code Général des Impôts, ou, si je n'y suis pas tenu, un document mentionnant mon identité et mon adresse, ou de mon représentant fiscal ponctuel en France (article D. 8222-7-1°- a) du C.T.) (article R. 2143-8 du CCP) ;
- dans le cas où mon immatriculation à un registre professionnel dans le pays d'établissement ou de domiciliation est obligatoire (article 51-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :
 - soit un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription (article D.8222-7-2° a) du C.T.)
 - soit un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel (article D.8222-7-2°- b) du C.T.)
 - pour les entreprises en cours de création : un document émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre datant de moins de 6 mois (article D.8222-7-2°- c) du C.T.),
- dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D.8254-2 à D.8254-5 du C.T.).

Si je suis établi dans un Etat autre que la France, je m'engage à fournir, dans le cadre d'un détachement éventuel d'un ou plusieurs salariés, et ce, avant chaque détachement de salarié(s), une copie de la déclaration de détachement effectuée sur le télé-service " SIPSI " du ministère chargé du travail, conformément aux articles R. 1263-5 et R. 1263-7 du Code du Travail et une copie du document désignant son représentant en France (article R. 1263-12 du Code du Travail).

Je m'engage à fournir, lors de la conclusion du marché, en application des dispositions de l'article R.2143-10 du CCP, pour prouver notamment la régularité de ma situation fiscale et sociale, si je suis établi dans un Etat autre que la France, une déclaration sous serment, en remplacement des documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés aux articles R. 2143-6 à R.2143-9 du CCP, ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par mes soins devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de mon pays d'origine ou d'établissement.

De plus, et sous peine des mêmes sanctions, je m'engage à fournir obligatoirement chaque année, si la durée du contrat est supérieure à un an, les attestations d'assurances à jour désignées dans le règlement de la consultation.

Je reconnais également avoir pris connaissance, après la signature du marché, qu'en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-14 du Code de la commande publique (CCP) ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D.8222-7 et D.8222-8 du Code du Travail conformément à l'article R.2143-8 du CCP, et notamment l'annexe 4 du CCP, en particulier son article 3, il pourra être fait application à mes torts des conditions de résiliation prévues par le marché.

J'accepte sans réserve les clauses du C.C.A.P. du présent marché, ainsi que les autres pièces du marché dont les originaux conservés par la collectivité font seuls foi.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A La Rochelle
Le 29.11.19

Signature du candidat

Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

du et Approuvé

IMPRIMERIE ROCHELAISE
LE NOUVEL R.
ZA rue du Pont des Salines - B.P. 197
17006 LA ROCHELLE CEDEX 1
Tél. 05 46 34 30 05 - Fax 05 46 44 28 88

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre
pour valoir acte d'engagement

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 05 octobre 2017, lui portant délégations de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales

A ROYAN
Le 2 mars 2020



Le Maire,

Patrick TARENCO

Elle est complétée par les annexes suivantes⁵ :

- Annexe n°1 relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement ;
- Autres annexes (A préciser) :

⁵ Cocher la case correspondante

NOTIFICATION DU MARCHÉ AU TITULAIRE (Date d'effet du marché)

En cas de remise contre récépissé (pour les situations où la notification ne se fait pas de manière dématérialisée) :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent contrat »

A le⁶

Signature

⁶ Date et signature originales



NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

2 La totalité du bon de commande n°

Afférent au marché (*indiquer le montant en chiffres*) :

et en lettres :

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (*indiquer en chiffres et en lettres*) :

4 La partie des prestations évaluée à (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

et devant être exécutée par

en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A le⁷

Signature

MODIFICATION(S) ULTERIEURE(S) AU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

(A renseigner autant de fois que nécessaire)

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée (*indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettre*) à :

Montant initial :

- Ramené à :

- Porté à :

A le⁸

Signature

⁷ Date et signature originales

⁸ Date et signature originales



ANNEXE N°1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITIONS DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant H.T.	Taux T.V.A	Montant T.T.C.
Raison Sociale : SIREN : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Raison Sociale : SIREN : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Raison Sociale : SIREN : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Totaux				

Imprimerie ROCHELAISE

Rue du pont des Salines - BP 197 - 17006 LA ROCHELLE Cedex 1
Tél. 05 46 34 30 05 - Fax 05 46 44 28 88 - E-mail : devis@lenouvelr.com

Le 26/11/2019

Devis n° 443062
Dossier suivi par Dominique Boucard et Marylène Roux
N° chaîne de contrôle PEFC : FCBA/08-00890
N° certification FSC : FCBA-COC-000080

MAIRIE DE ROYAN

A l'attention de M. YOUINOU
80, Avenue de Pontaillac
17200 ROYAN
Tél. 05 46 39 56 56 - Fax 05 46 39 56 87
Mail : j.youinou@mairie-royan.fr

Nous vous remercions de nous avoir consultés concernant la réalisation de vos documents et avons le plaisir de vous communiquer notre meilleure proposition :

LOT NUMERO 1 ROYAN LE MAG

Format : 20 x 27 cm (à la française)
Poids/ex. : Environ 106 g

INTÉRIEUR, 32 pages

Papier : Couché 1/2 mat;, 100 g/m² PEFC 100%
Préresse : Fichier PDF fourni prêt à copier
Impression : quadri recto, quadri verso : encres végétales

COUVERTURE, 4 pages, 27 x 40 cm ouvert

Papier : Couché 1/2 mat;, 170 g/m² PEFC 100%
Préresse : Fichier PDF fourni prêt à copier
Impression : quadri recto, quadri verso : encres végétales

Façonnage : 2 piqures à cheval

Paquetage : en cartons; sur palettes

Livraison : 1 point 17 Charente Maritime (Hors île de Ré)
Livraison en journée, au rez-de-chaussée, sans dépalettisation.

Pour 18 000 exemplaires (devis n°443062)	5 039,00 €
Délai : A réception de votre validation BAT : 2 jours ouvrés	

Notre devis est valable un mois, et ne le restera qu'après acceptation réciproque.

Nos tarifs s'entendent hors taxe (T.V.A. 10%) et pourront être révisés en fonction des variations économiques du moment. Les corrections d'auteur sont en sus.

Nous vous prions de croire en l'expression de notre considération respectueuse et dévouée.

Imprimerie Rochelaise

Dominique Boucard

